

Fiche-action n°AI1

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

**« Créer une nouvelle centralité au cœur de la commune
de Chêne-Bourg.**

Proposition de mesures de réaménagement à intégrer au PDCom »

Cette fiche est à considérer comme le « chapeau » d'une série de fiches actions (AI 1.1 à AI 1.7) susceptibles de concourir à atteindre le but fixé, à savoir recréer un centre villageois à Chêne-Bourg.

Fiche action 1.1 Lier le quartier de la gare au Vieux-Bourg par une passerelle piétonne

Fiche action 1.2 Requalification des espaces publics (voirie) du centre de Chêne-Bourg

Fiche action 1.3 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GOTHARD "

Fiche action 1.4 Réaménagement du quartier de la gare

Fiche action 1.5 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ILOT GRISON "

Fiche action 1.6 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ILOT AUDEOUD "

Fiche action 1.7 Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT LIPATTI "

Avertissement : *L'atelier est bien conscient de proposer ici des actions qui sortent parfois du cadre de la maîtrise ou des compétences communales (domaine privé) mais entend susciter une réflexion et apporter une contribution à l'élaboration du plan directeur communal.*

Situation et justification

Actuellement le centre historique du village de Chêne-Bourg souffre de la coupure que crée la rue de Genève entre le quartier de la gare situé au nord de celle-ci et le Vieux-Bourg situé au sud. Ce dernier se trouve ainsi relativement isolé des zones où se concentrent les activités commerciales et artisanales. Le trafic intense sur la rue de Genève rend sa traversée par les piétons problématique et peu attractive et le Vieux-Bourg, pourtant plein de charme, est en outre un peu marginalisé. Redonner vie et attractivité à cette partie de la commune moyennant quelques réaménagements se justifie donc aussi dans l'optique de valoriser son intérêt pour les commerçants, artisans et restaurateurs qui l'occupent. Au nord de la rue de Genève, les différents « îlots » mériteraient d'être réhabilités ou plutôt que leurs potentialités en termes d'habitat, d'espaces verts, d'implantation d'activités commerciales, etc. soient valorisées dans une optique de convivialité, de commodité de vie, d'exploitation économique optimale et de qualité environnementale et paysagère. Chêne-Bourg ayant une configuration urbaine polycentrique, il faut créer des liens entre ces différents centres (ou îlots) grâce à des aménagements extérieurs et des voies de circulation en mobilité douce.

Objectifs visés

- Créer un centre liant les quartiers actuels et futurs de Chêne-Bourg
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants en facilitant leurs déplacements et en leur offrant des services de proximité et des lieux d'accueil ou de détente ;
- Créer des conditions optimales de développement économique, pour l'artisanat et le petit commerce surtout ;

- Viser la mixité entre activités commerciales, artisanales et de service (bureaux, institutions) avec des logements de tous types (mixité sociale)¹ ;
- Offrir un environnement harmonieux (densité urbaine, espaces verts, architectures intégrées, etc.).

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social :

- La mixité entre activités économiques et habitat permet de contribuer à lutter contre l'isolement des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées : commerces et services de proximité.
- Un aménagement urbain ponctué d'espaces verts et une circulation douce facilitée améliore la qualité de vie et le bien-être.
- La proximité des différents usages encourage la marche à pied et le vélo qui contribuent à la santé des personnes.

Pôle économique :

- La mixité entre activités économiques et habitat rend les entreprises plus visibles et contribue à améliorer toutes formes d'échanges.

Pôle environnemental :

- La mixité entre activités économiques et habitat contribue à réduire les déplacements motorisés, donc les pollutions de l'air et par le bruit.
- Le soin apporté à l'aménagement urbain améliore l'aspect paysager du site et la lisibilité du tissu urbain.

Descriptif et mise en place de l'action

Le périmètre du centre de Chêne-Bourg à considérer pour la mise en place de cette action se délimite très globalement comme suit :

Au Nord : chemin de la Mousse ou avenue Baud et place de la Gare/voie ferrée

A l'Est : chemin de la Gravière et rue F. Jacquier (des deux côtés)

Au Sud : avenue du Petit-Senn et avenue du Vieux-Bourg

A l'Ouest : rue du Péage et avenue de Bel-Air (des deux côtés)

Les limites sont en réalité plus floues que celles données à titre indicatif ci-dessus.

Cette action touche au concept de centralité et cherche à lier le Vieux-Bourg au quartier de la gare pour lui redonner vie. Il s'agit aussi de développer la mixité sociale et économique.

Elle comporte plusieurs volets qui sont présentés comme des actions individuelles. Cette fiche sert donc de « chapeau » aux fiches actions AI 1.1 à AI 1.7 et son descriptif est constitué de la somme des descriptifs des fiches précitées.

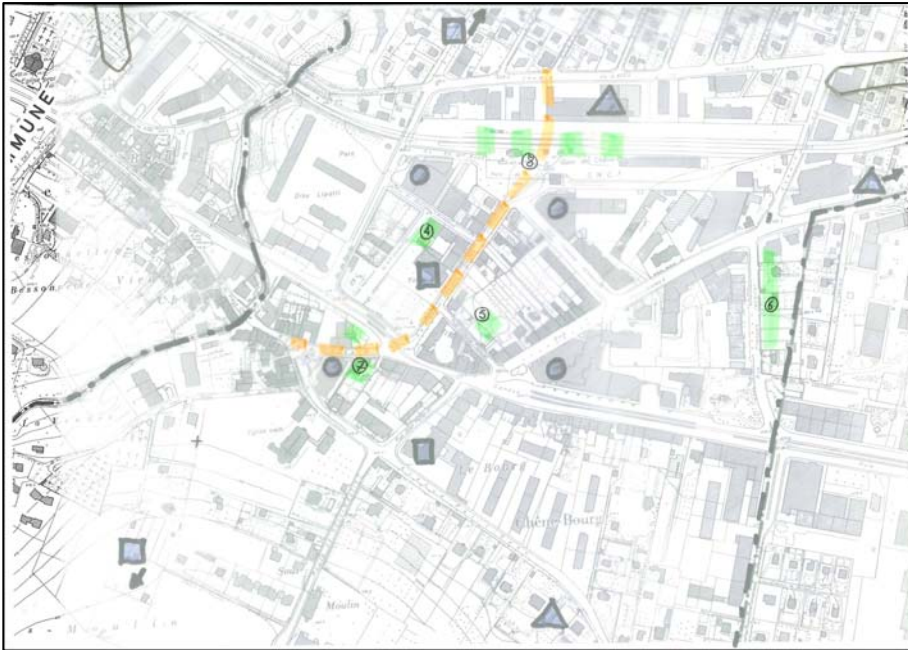
Les propositions qui suivent dans les fiches AI 1.1 à AI 1.7 devraient s'intégrer dans le PDComm en cours d'élaboration.

Elles comprennent notamment la recommandation de densifier certains secteurs, d'implanter logements et PME, souvent en mixité, d'aménager les extérieurs. Il est clair que pour chacune de ces propositions, tout aménagement ou construction de bâtiments devrait respecter au mieux les exigences « minergie », s'intégrer architecturalement avec harmonie dans le contexte des bâtiments et de l'environnement alentours et comprendre un équipement adéquat pour permettre leur accès aux personnes à mobilité réduite.

En outre, une attention particulière devrait être portée à la nature des PME elles-mêmes et privilégier celles qui, dans leur fonctionnement et leur production, respectent l'environnement et offrent de bonnes garanties de protection sociale à leurs employés.

Ces exigences sont donc implicites et ne seront pas répétées dans chaque fiche action.

¹ La **mixité sociale** consiste, au sein d'une zone géographique donnée, à ce que des personnes issues de catégories socio-professionnelles différentes (niveau de vie, cultures et/ou origines nationales) se côtoient, ou cohabitent. La mixité sociale engendre des quartiers hétérogènes peuplés d'habitants distincts par leurs revenus ou leurs origines. Le brassage social est facilité par les législations, mais aussi par les acteurs sociaux comme les églises, les partis politiques ou les associations. Les acteurs économiques, et notamment les entreprises, jouent aussi un rôle en termes de mixité par leur politique de recrutement de main-d'œuvre (wikipédia).



*Centralité - nouvel axe
et intervention par
construction et par
aménagement de
surface*

Calendrier

Adoption et mise en place des actions dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

L'Etat de Genève selon les actions.

Partenaires (et mode de participation) (voir les 7 fiches)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

Budget

A préciser pour chaque proposition.

Indicateurs de développement durable

- Evolution du chiffre d'affaire des commerçants et prestataires de service installés dans le périmètre susmentionné.
- Résultats d'une enquête de satisfaction auprès des habitants et usagers de la commune
- Evolution de la circulation motorisée au sein de la commune (hormis l'axe de circulation Annemasse – Genève)
- Fréquentation globale du périmètre

...

Suivi et amélioration continue

Après la réalisation des différentes actions et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, tenter d'améliorer encore les résultats attendus ou de modifier la réalisation des actions.